

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2004

Ouverture

7 - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR
LA CRÈCHE

1 - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE
LA RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2004

8 - SDEHG

2 - AUTORISATION DE DÉPENSES
2005

9 - JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

3 - EMPRUNTS 2004

10 - SIEANAT : ADHÉSION DES
COMMUNES DE SAINT GAUDENS ET
MONTRÉJEAU

4 - DÉCISIONS MODIFICATIVES 2004

11 - MOTION SUR LA DÉFENSE DE LA
POSTE

5 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 12 - CONVENTION D'AMÉNAGEMENT

6 - CONTRAT DE PRESTATION DE
SERVICE AVEC LA MJC

13 - TARIFS DE REPRODUCTION DE
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

L'an deux mille quatre, le treize décembre, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 7 décembre 2004.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DAUVEL - CHAGNIOT - LADOUCE - VACHER - CARIVEN - RAFFIER - LANGOT - GIMBRE - LASCROUX - BORDENAVE - PATTI - MASSE - BISSO - ZINDZIRDJIAN - FALIERES - JALLAIS - GARDELLE - COULOUMIERS

Procurations :

Michel SOUQUET donne procuration à Gilbert LADOUCE

Michel CORBARIEU donne procuration à Richard BISSO

Jean-Claude ANCELIN donne procuration à Philippe DAUVEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs SOULIÉ - THEOLAS - COUTIAN - LATOUR - GEYNET

Absents : Mesdames ANDRAU et JOUANDANNE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, constate que le quorum est atteint et propose que Claudine VACHER soit nommée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice	28
Présents	18
Votants	21
Procurations	3



1 - ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2004

Aucune observation n'est faite

UNANIMITÉ



2 - AUTORISATION DE DÉPENSES 2005

Monsieur le Maire propose, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2005, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2004, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au 31 mars 2005, et ce, pour toutes les opérations inscrites au budget primitif 2005.

Nombre de votants : 21
Pour : 18
Contre : 2 (Mr JALLAIS, Mme GARDELLE)
abstentions 1 (Mme FALIERES)



3 - EMPRUNTS 2004

Monsieur le Maire informe l'assemblée que trois caisses ont été contactées pour faire des propositions d'emprunts inscrits au budget primitif 2004, à savoir :

- 322 000 € pour la ville
- 103 000 € pour l'assainissement

Les propositions suivantes nous ont été adressées :

	Taux fixe pour une durée de 20 ans en périodicité annuelle	Taux révisable
CRÉDIT AGRICOLE	4,32 %	Index Euribor 12 mois + 0,20 % de marge ou T4M + 0,20 de marge
CAISSE D'ÉPARGNE	4,50 %	Index Euribor 12 mois 0,20 % de marge ou T4M + 0,20 de marge
CRÉDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA	4,03 %	Index Euribor 12 mois 0,17 % de marge ou T4M + 0,17 de marge

Compte tenu du marché, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de s'orienter vers des prêts à un taux révisable et de choisir le CRÉDIT LOCAL DE FRANCE DEXIA, pour des prêts adossés au T4M + 0,17 de marge.

Emprunt ville

Nombre de votants : 21
Pour : 18
Contre : 2 (Mr JALLAIS, Mme GARDELLE)
abstentions 1 (Mme FALIERES)

Emprunt assainissement

Nombre de votants : 21
Pour : 18
Contre : 2 (Mr JALLAIS, Mme GARDELLE)
abstentions 1 (Mme FALIERES)



4 - DÉCISIONS MODIFICATIVES 2004

Monsieur LADOUCE, Maire adjoint aux finances propose les modifications figurant sur le tableau annexe.

Nombre de votants : 21
Pour : 18
Contre : 2 (Mr JALLAIS, Mme GARDELLE)
abstentions 1 (Mme FALIERES)



5 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Madame CARIVEN, Maire adjoint aux associations présente le rapport suivant :
Dans le cadre du Contrat Éducatif Local (CEL), un certain nombre d'associations ont su être partenaires de la commune. Or, elle bénéficie à ce titre d'une subvention de l'État, que celui-ci nous verse directement. Il convient donc de reverser cette subvention aux associations qui ont su être partenaire de la commune pour la mise en place du CEL.

Racing Club PLAISANCE LA	1 900 €
SALVETAT	
THEATRE	1 300 €
BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS	1 400 €
MJC atelier cirque	1 000 €
MJC atelier communication	1 400 €
ATELIER MUSIQUE ET CHORALE	344 €

UNANIMITÉ



6 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA MJC

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes de l'autoriser à signer une convention de prestations de service avec la MJC pour la direction et l'animation de la MJC sur l'année 2005, dont le montant s'élève à 43 000 € desquels il faudra déduire le FONGEP (environ 7 000 €).

Nombre de votants : 21
Pour : 19
Contre : 0
abstentions 2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)



7 - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA CRÈCHE

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Dans la perspective de la construction de la crèche qui doit démarrer dans le courant de l'année 2005, nous avons lancé un avis d'appel à concurrence pour désigner un architecte à partir d'un programme bien défini, concernant à la fois une esquisse de distribution des locaux et une définition des besoins, avec un montant d'objectif fixe à 310 000 € HT pur la construction de la crèche.

Nous ont répondu :

	Taux de rémunération en %	Rémunération globale en HT
Mr J-P DURIN	10,456	32 400 €
Mr J-F MARTINI	12,30	38 130 €
Mr G. BARRUE	10,60	32 860 €
Mr J. GAGO	10,40	32 240 €

Monsieur le Maire propose, compte tenu des références, de choisir la proposition de Monsieur Jésus GAGO, architecte, 11 bis, route du faubourg du Sers à MONTGISCARD.

Nombre de votants : 21
Pour : 19
Contre : 0
abstentions 2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)



8 - SDEHG

Monsieur CHAGNIOT, Maire adjoint à l'urbanisme, informe l'Assemblée que suite à notre demande le SDEHG a réalisé les études suivantes :

8-1 MISE EN PLACE DE FEUX TRICOLORES ENTRE L'AV DES PYRÉNÉES ET L'AV DES HOSPITALIERS

Les travaux de mise en place de feux tricolores sur la RD 82 entre l'avenue des Pyrénées et l'avenue des Hospitaliers comprennent :

- La pose d'une armoire polyester équipée d'un contrôleur de type TRAFFV

Sur l'avenue des Pyrénées (côté Mairie)

- La pose d'une potence de 7 mètres de hauteur équipée d'une lanterne D300 avec Rouge à Diodes et Jaune Vert en TBT, d'une lanterne D200 avec Rouge à Diodes et Jaune Vert en TBT, d'un répétiteur véhicules à Diodes, d'un radar de détection, d'un signal Piétons, avec Rouge Vert à Diodes et d'un bouton d'appel piétons.

Sur l'avenue des Pyrénées (côté pharmacie)

- La pose d'un poteau de 3,5 mètres de hauteur équipé d'une lanterne D200 avec Rouge à Diodes et Jaune Vert en TBT, d'un répétiteur véhicules à Diodes, d'un radar de détection, d'un contre feux de type Croix Grecque avec Rouge en TBT.

Sur l'avenue des hospitaliers

- La pose d'un poteau de 3,5 mètres de hauteur équipé d'une lanterne D200 avec Rouge à Diodes et Jaune Vert en TBT, d'un répétiteur véhicules à Diodes, d'un radar de détection, d'un signal Piétons, avec Rouge Vert à Diodes, d'un bouton d'appel piétons et la réalisation d'une boucle magnétique.

Le coût total de ce projet est estimé à 47 240 €

Le SDEHG se chargerait de solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 21 263 €.

Monsieur le Maire propose de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du SDEHG.

UNANIMITÉ

8-2 EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC PARKING RUE DE LA GIMONE

Les travaux d'extension de l'éclairage public sur les Hauts de St-Gilles, parking situé rue de la Gimone comprennent : La confection d'un réseau souterrain en câble U1000RO2V 4 x 10² cu, à partir du candélabre n° 170.

- La pose de deux mâts de 5 mètres de hauteur équipés d'appareil de type « COMÈTE » à lampe sodium haute pression 100 watts,
- Le remplacement du fusible 16 A sur le départ n° 2 du « P15 HAUTS DE SALVETAT III », par un fusible 20 AgG,
- Le délestage du « P11 LES HAUTS SALVETAT II » par la reprise des candélabres n° 114-113-112-111-110-109-107-108 sur le réseau issu du « P15 HAUTS DE SALVETAT III » avec la déconnexion du câble dans le candélabre n° 106.

Le coût total de ce projet est estimé à 6 297 €

Le SDEHG se chargerait de solliciter du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 823 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

UNANIMITÉ



9 - JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Conformément à l'article 6 de la loi du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, il convient que le Conseil Municipal fixe une journée de congé qui serait travaillée dans les collectivités locales.

Après avis du CTP en date du 8 novembre 2004, la journée choisie a été le lundi de Pentecôte, soit pour 2005 le lundi 16 mai.

Monsieur le Maire propose donc de désigner le lundi de Pentecôte comme Journée de la Solidarité.

Nombre de votants : 21
Pour : 18
Contre : 0
abstentions 3 (Mmes FALIERES et GARDELLE, Mr JALLAIS)



10 - SIEANAT : ADHÉSION DES COMMUNES DE SAINT GAUDENS ET MONTRÉJEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 21 octobre 2004, le Comité Syndical du S.I.E.A.N.A.T s'est prononcé favorablement sur l'admission des communes de SAINT GAUDENS et MONTRÉJEAU à ce syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des collectivités territoriales, les autres communes membres doivent se prononcer sur ces adhésions.

Monsieur le Maire demande d'approuver les adhésions de ces deux communes au SIEANAT.

UNANIMITÉ



11 - MOTION SUR LA DÉFENSE DE LA POSTE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter une délibération de façon à exprimer notre opposition à toute réduction de la présence postale territoriale et à toute transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre la poste et les élus.

UNANIMITÉ



12 - CONVENTION D'AMÉNAGEMENT

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention d'aménagement avec la SNC de l'Apouticayre.

Nombre de votants :	21
Pour :	19
Contre :	2 (Mme GARDELLE et Mr JALLAIS)
abstentions	0



13 - TARIFS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif de reproduction des documents administratifs, dans la limite du format A4, monochrome, tels que :

- Liste électorale
- Photocopies de compte rendu de séances de Conseil Municipal
- Photocopie arrêtés ou délibérations
- Copies partielles de documents cadastraux
-

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Liste électorale : 80 €
- Autre document : 0,20 € par page

UNANIMITÉ

